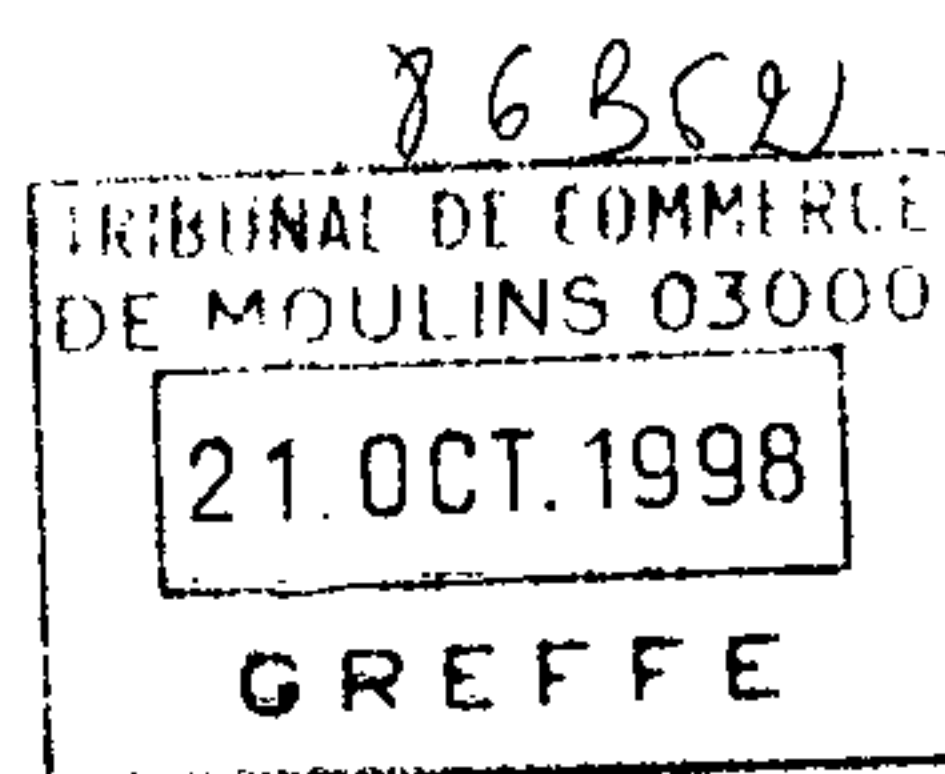


SCACENTRE

Société Anonyme
 Au capital variable
 Siège social : Zone Industrielle de Moulins Yzeure
 10 Rue Colbert
 03400 YZEURE

R.C.S. : 338 107 220 RCS MOULINS
 SIRET : 338 107 220 000 18



**EXTRAIT DE
 L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 DU 25 JUIN 1998**

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit,
 Et le vingt-cinq juin

Les Actionnaires se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, par lettre recommandée avec avis de réception adressée à tous les Actionnaires.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel BUCHARD, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Audré TAILLET et Monsieur Gerold BRUNET
 les deux actionnaires présents et acceptants, représentant après Monsieur Michel BUCHARD, Président le plus grand nombre d'actions sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Jean-Paul OGER est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents possèdent ou représentent 40649 actions sur les 57 100 composant le capital social.

En conséquence, le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- le rapport de gestion auquel sont annexés les documents prescrits par la loi et notamment les comptes annuels, leurs annexes, et le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que les documents visés aux articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967, ainsi que la liste des Actionnaires, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social, pendant les quinze jours précédant la réunion.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Remplacement du Commissaire aux comptes titulaire,
- Remplacement du Commissaire aux comptes suppléant,
- Questions diverses.

Puis il donne lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la marche de la Société pendant l'exercice, et des documents annexés à ce rapport.

Lecture est donnée du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

RESOLUTION SUR LE REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de la SOLECO vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat, et de nommer en remplacement, Monsieur Antoine PEREZ demeurant à SAINT NAZAIRE (44600) "Aprolis IV" 3 Rue de l'Etoile du Matin, pour une période de six exercices à compter du début de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION SUR LE REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, constatant que le mandat de Monsieur Jean-Louis CHAPIS vient à expiration ce jour, décide de ne pas renouveler ce mandat, et de nommer en remplacement, Monsieur Joël MESLAY demeurant à

LAVAL (53004) 162, Avenue des Français Libres, pour une période de six exercices à compter du début de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a large, sweeping curve. The second signature in the middle is a more complex, looped scribble. The third signature on the right is a simple, horizontal line.